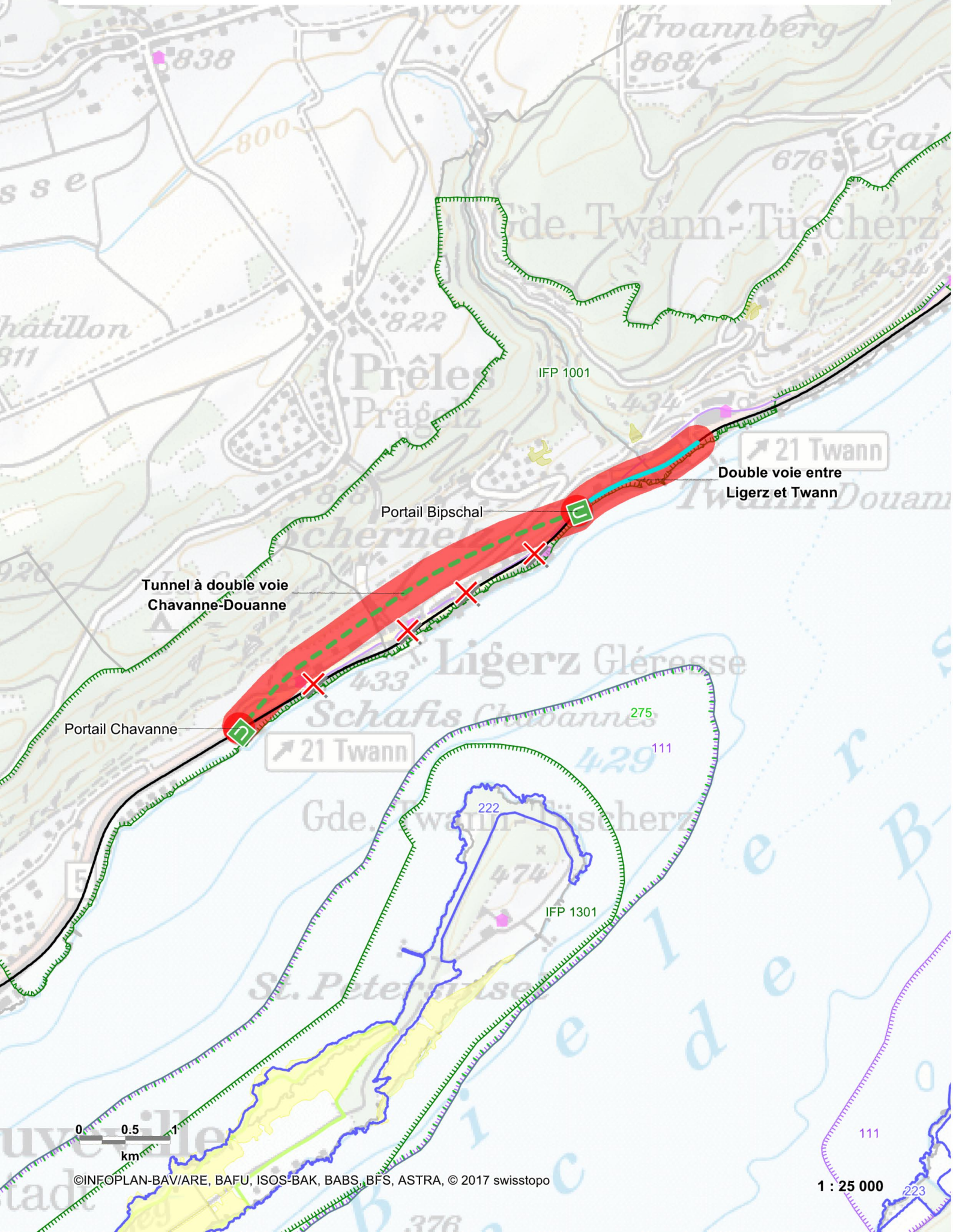


OB 7.2 Région du lac de Biemme

<p>Informations générales et données techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton: Berne ▪ Communes concernées: La Neuveville, Gléresse (Ligerz), Douanne (Twann) ▪ Autorité compétente: OFT ▪ Services concernés: ARE, OFEV, OFC, OFROU, services spécialisés du canton de Berne ▪ Autres partenaires: CFF 	<p>Renvois: Chap. 4.1</p> <p>Bases: <i>Arrêté fédéral portant règlement sur le financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire, FAIF (FF 2013 4191)</i></p>		
<p>Fonction et motif</p> <p>Le tronçon entre Gléresse (Ligerz) et Douanne (Twann) est le seul tronçon en simple voie de la ligne du pied du Jura. Pour permettre la mise en place de l'offre de base ZEB prévoyant la cadence à la demi-heure pour le trafic grandes lignes et la cadence horaire pour le trafic régional garantissant la qualité des correspondances à Biemme, et 5 sillons/horaires marchandises, une double voie intégrale entre Neuchâtel et Biel/Bienne est nécessaire. Ainsi, la cadence à la demi-heure pour le trafic longues distances facilitera la cadence à la demi-heure pour le trafic régional.</p>			
<p>Projet</p> <p>Tunnel à double voie entre Chavanne (Schafis) et Douanne (Twann): le projet prévoit un tunnel sans point d'arrêt à Gléresse.</p>			
<p>Marche à suivre</p> <p>La Confédération a chargé les CFF d'entreprendre des études de projet en accord avec le canton et d'élaborer l'avant-projet. En fixant la mesure à l'état de «coordination réglée», il faut désigner dans le plan sectoriel l'emplacement et l'étendue des installations de chantiers ainsi que les terrains éventuellement requis pour y déposer les débris d'excavation. Une coordination avec les objets de l'inventaire IFP 1001, les objets de l'inventaire ISOS 0.04, 0.0.12 (La Neuveville), 0.0.16 (Gléresse), Twann, les prairies et pâturages secs d'importance nationale dans la région de Moos et Rond Bois, les voies de communication historiques d'importance nationale BE 3.0.4 ainsi que les routes nationales doit être assurée. <u>Dans le cadre des travaux pour la planification ultérieure, une coordination avec les zones de protection des eaux souterraines doit avoir lieu.</u></p>			
<p>Etat de la décision</p>	<p>ouverte</p>		
<p>Mesures et état de la coordination</p> <p>Eléments de l'aménagement qui relèvent du Plan sectoriel:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tunnel à double voie entre Chavanne (Schafis) et Douanne (Twann). 	<p>CR</p> <p>⬇</p>	<p>CC</p> <p>↔</p>	<p>IP</p>

FO 7.2 Région du lac de Biene



Tunnel à double voie
Chavanne-Douanne

Portail Bipschal

Double voie entre
Ligerz et Twann

Portail Chavanne



Explication des indications

Deux variantes se présentaient pour le doublement de la voie (variante courte ou longue). Il y a quelques années, un ouvrage de 1400 mètres avec halte à Gléresse (Ligerz) a été étudié jusqu'au stade de la mise à l'enquête. La nouvelle variante négociée « tunnel long » de 2150 mètres sans halte à Gléresse (Ligerz) comprend le démantèlement de l'ancien tracé. Une possibilité pour mettre en place cette mesure, est de déplacer la route cantonale.

La variante courte a été abandonnée lors de l'élaboration de l'étape d'aménagement 2025 de PRODES. Les travaux plus approfondis ont notamment montré que l'emplacement du portail sud du tunnel nuirait davantage à l'IFP et aux zones bâties que la variante longue.

Le projet se situe dans une zone sensible du point de vue paysager. Dans cette zone, des projets routiers cantonaux et nationaux (proximité de l'A5) sont également prévus. Il faudra en tenir compte lors de la planification des portails.

Le projet aurait comme répercussions une suppression de la gare de Gléresse (Ligerz) et des mesures de compensation de la desserte qui pourrait alors s'effectuer par bus.

Le plan directeur cantonal de Berne approuvé par la Confédération le 6 décembre 2012 contient le projet avec le statut de «coordination réglée». La nouvelle variante étant à un stade de planification peu avancé, le plan sectoriel contient le projet avec le statut «information préalable».

Indications:

Plan directeur BE